



Revue synthétique d'expériences internationales de Partenariats Public Privé établis pour les Carrier Hôtel / IXP

Projet relatif à l'assistance technique portant sur la création d'une société
de patrimoine, la conception d'une structure de gestion PPP et
l'acquisition de la bande passante internationale du Carrier Hôtel et de
l'IXP



Compagnie Financière
CADMOS



PROJET WARCIP-TOGO

West African Regional Communication Infrastructure Program

Juillet 2015



Avertissement

Ce rapport s'inscrit dans l'organisation des travaux d'assistance technique portant la création d'une société de patrimoine, la conception d'une structure de gestion PPP et l'acquisition de la bande passante internationale du Carrier Hôtel et de l'IXP (ci-après désigné « *le Projet* ») dans le cadre plus large du Projet WARCIP Togo. Il consiste en la revue des expériences internationales de structuration juridique et financière pour la mise en place par les Etats, en partenariat avec le secteur privé, de « *Carrier Hôtel* »/IXP.

Il faut cependant noter qu'en Europe ou aux Etats-Unis, les Etats n'ont pas été impliqués dans la création des Carriers Hôtel ou des IXP qui se sont développés uniquement par le biais de l'initiative privée des acteurs de l'internet.

En Afrique, de nombreux pays n'ont toujours pas d'IXP. De ce fait, aujourd'hui les Etats doivent s'impliquer dans leur création, soutenus par des partenaires institutionnels au développement (Banque mondiale, Banque Européenne d'Investissements, Banque Africaine de Développement,) dans le cadre de programmes régionaux de développement des infrastructures de communications tels que le programme WARCIP. Il n'en demeure pas moins qu'en Afrique les exemples restent rares et à un stade peu avancé de mise en œuvre.

Pour pallier à cette situation, le présent rapport inclut aussi des exemples pris lors de la création de stations d'atterrissement de câbles sous-marin en « *open access* ».

Les analyses présentées dans ce rapport sont fondées sur des informations publiquement disponibles ou sur des travaux antérieurs d'une ou plusieurs des composantes du Conseil. Le rapport et les informations qu'il contient sont données à titre purement indicatif, sans garantie quant à leur adéquation, consistance, matérialité, exactitude et exhaustivité et ne peuvent former une base de responsabilité délictuelle, quasi-délictuelle ou contractuelle de la part de la Compagnie Financière CADMOS, du cabinet d'avocats Bird & Bird, du cabinet d'expertise technique JIDCOM et du cabinet d'audit KPMG. Ce groupement d'experts, dont les co-chefs de file sont la Compagnie Financière Cadmos et Bird & Bird, est désigné ci-après le « *Conseil* ».

Ce rapport est fourni à la Coordination à titre strictement confidentiel et n'a en aucune manière vocation à être communiquée à des tiers.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Monsieur Michel Matas
Avocat Associé
Bird & Bird AARPI
3 square Edouard VII
75009 Paris, France
Direct +33 1 42 68 63 60
Mob +33 6 16 57 37 24
e-mail : michel.matas@twobirds.com

Monsieur Stéphane de Vaucelles
Associé-Gérant
Compagnie Financière CADMOS
Rondpoint Schuman 11
1040 Bruxelles, Belgique
Tel. : + 32 2 256 75 57
Fax : + 32 2 256 75 03
E-mail : stephanedevaucelles@cf-cadmos.com



Table des matières

I. Le modèle coopératif de création d'une SPV alliant des capitaux publics et privés pour réaliser la connectivité internationale (ACE)	6
I.1. Présentation générale	6
I.2. Le cas mauritanien	7
I.2.1. Description	7
I.2.2. Premiers enseignements de l'expérience mauritanienne	11
I.3. Le cas du Liberia	11
I.3.1. Description	11
I.3.2. Premiers enseignements de l'expérience libérienne	13
I.4. Conclusions tirées des expériences comparées du Liberia et de la Mauritanie	14
II. Le modèle associant une propriété purement publique des actifs et une gestion déléguée par une société privée ou d'économie mixte	16
II.1. Brève description des projets de backbone national en Mauritanie et en République Démocratique du Congo	17
II.1.1. Projet mauritanien	17
II.1.2. Projet en République Démocratique du Congo	18
II.2. Les avantages de ce schéma de partenariat public-privé	18
III. Le projet de PAV et d'IXP au Burkina Faso	20
III.1. Description	20
III.2. Enseignement	21
IV. Le projet de Datacenter/IXP public de la Région de la Réunion	22
IV.1. Description	22
IV.2. Enseignement	23
V. Conclusions	24



La mission du Conseil prévoit contractuellement la revue d'expériences internationales de structuration juridique et financière pour la mise en place par les Etats, en partenariat avec le secteur privé de « *Carrier Hôtel* »/IXP. Les termes de références du Projet précisent cependant qu' « *il est possible que les cas de "carrier hôtel" créés sous l'égide de l'Etat soient rares, pour y pallier le Consortium pourra inclure dans ce rapport des exemples pris lors de créations de stations d'atterrissage de câbles sous-marin en "open access"* ».

Ainsi, si dans le cadre des programmes régionaux de renforcement de la connectivité des pays africains (en particulier les programmes soutenus par la Banque Mondiale tels que WARCIP, CAB, RCIP...) plusieurs projets de création de « *Carrier Hôtel* »/Datacenter dans le cadre de partenariats public-privé sont envisagés, ces projets ne fournissent pas encore les enseignements requis pour une comparaison internationale compte tenu du stade peu avancé de leur mise en œuvre¹. Dans ce rapport, le partenariat public-privé désigne la collaboration entre les personnes publiques et les acteurs privés qu'elles que soient les modalités de cette collaboration (concession, affermage, marché public, SPV ...) et non un contrat de Partenariat Public-Privé au sens stricte qui consiste à confier la responsabilité du financement, de la construction et de l'exploitation du projet au secteur privé.

A contrario, les initiatives publiques en matière de stations d'atterrissage de câbles sous-marins sont plus anciennes, notamment avec la vague des raccordements au câble sous-marin ACE (« *Africa Coast to Europe* ») dont la mise en service a eu lieu en 2012. Elles produisent déjà des effets significatifs sur la connectivité, les prix de la bande passante et le développement des usages dans les pays concernés. Le Conseil s'appuiera donc sur les expériences du Liberia et de la Mauritanie en matière de stations d'atterrissage de câbles sous-marin, puisque dans les deux cas la participation de ces pays à l'accord de consortium de câble sous-marins a été financée en partie sur fonds publics.

Par ailleurs, en termes de structuration juridique, il a semblé au Conseil qu'il y avait des enseignements à tirer des projets d'initiative publique liés au déploiement de réseaux de fibre optique terrestres et dans lesquels les actifs de réseau, financés par les partenaires institutionnels sont portés par une société de patrimoine. Tel est le cas en Mauritanie avec le projet WARCIP et en République Démocratique du Congo avec le projet CAB 5.

Bien que le projet de création d'un point d'atterrissage virtuel (PAV) au Burkina Faso soit moins avancé, il sera également pris en compte dans le présent rapport car il inclut un volet relatif au « *point d'échanges internet et acquisition de la capacité de bande passante internationale* » qui le rapproche singulièrement du projet togolais.

Enfin, la composante juridique du Conseil a eu également l'occasion d'assister la Région de la Réunion dans le cadre d'un projet de Data Center d'initiative publique comprenant un volet de préachat de capacités internationales. Il pourra donc décrire dans ce rapport la structuration

¹ En matière d'IXP la pratique montre que seuls ont réussi jusqu'à présent les projets souhaités et pilotés par les acteurs privés de l'Internet eux-mêmes (ISP, OTT etc.). Ce fut le cas par exemple de l'IXP du Kenya (KIXP) malgré l'opposition de l'opérateur historique.

Dans certains cas, l'intervention du gouvernement et/ ou du régulateur a été essentielle pour catalyser les projets, animer de façon neutre la discussion entre les acteurs (ex.: Côte d'Ivoire <http://www.civix.ci> ; Nigéria : <http://www.nixp.net>), parvenir à un accord technique et économique, voire proposer un lieu d'hébergement pour les équipements d'IXP qui soit perçu comme neutre par ses membres (ex. ; Uganda, Burkina Faso). En tout état, il ne s'agit pas vraiment de partenariat public-privé car l'Etat n'investissait pas dans les infrastructures ou les équipements et n'était pas associé à l'exploitation.

Introduction



envisagée pour ce projet. Toutefois, ledit projet n'étant pas encore entré en phase opérationnelle, il ne sera pas possible d'en tirer des enseignements sur ses résultats concrets en termes par exemple d'amélioration de la connectivité, de baisse de prix, de développement de la concurrence etc.

Dans le cadre de cette revue, le Conseil examinera les différents projets présentés préalablement et présentera des enseignements pour le projet en cours.